



Actualisation du Document de Référence 2004

La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} juin 2005, sous le numéro D.05-0378-A01, conformément aux dispositions des articles 211-6 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il s'agit d'une actualisation du document de référence déposé sous le numéro D.05-0378 en date du 8 Avril 2005. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires de la présente actualisation sont disponibles sur simple demande auprès du service Relations Actionnaires de la société au 0800 32 33 33 (prix appel local) ou sur internet www.saint-gobain.com

SOMMAIRE

Les actualisations – apparaissant en surligné – concernent les pages suivantes du document de référence :

- * L'action
Bourse pages 17 et 18
- * L'action
Actionnariat page 22
- * La Gouvernance d'entreprise
Conseil d'administration pages 32, 34, 35, 40
- * La Gouvernance d'entreprise
Direction pages 43bis et ter
(à ajouter)
- * Le Développement Durable
Sécurité page 122
- * Le Développement Durable
Gestion de l'eau page 131

TAUX DE RENDEMENT GLOBAL POUR L'ACTIONNAIRE (ou TSR « Total Shareholder Return »)

→ depuis la privatisation de décembre 1986 : 11,8% par an

dont : + 7,6% de plus-values sur cours
+ 4,2% de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50%)

détail du calcul :

- cours de l'Offre Publique de Vente : 310 francs, soit 11,81 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- versement des dividendes en espèces en 1987 et 1988
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1989 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2004 inclus
- cours au 31 décembre 2004 : 44,32 euros

→ sur 10 ans, du 31 décembre 1994 au 31 décembre 2004 : 10,9% par an

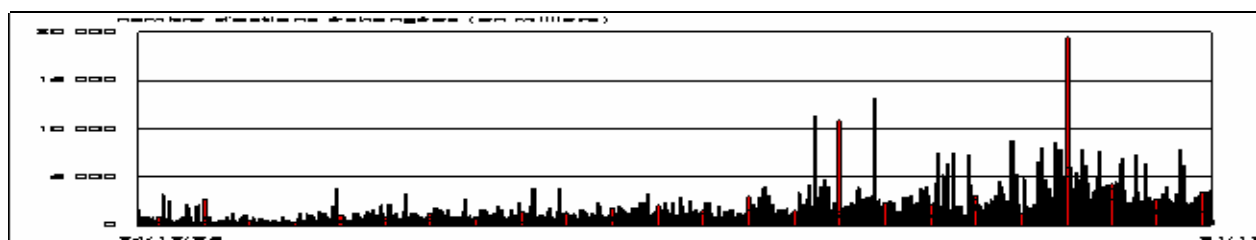
dont : + 6,6% de plus-values sur cours
+ 4,3% de dividendes bruts (y.c. avoir fiscal de 50%)

détail du calcul :

- cours au 31 décembre 1994 : 576 francs, soit 21,96 euros (après division par 4 du nominal, intervenue le 27 juin 2002)
- réinvestissement des dividendes en actions entre 1994 et 1997 inclus
- versement des dividendes en espèces entre 1998 et 2004 inclus
- cours au 31 décembre 2004 : 44,32 euros

NOMBRE D' ACTIONS ÉCHANGÉES (en milliers)

Historique du nombre d'actions échangées après division du nominal par 4.



TRANSACTIONS DEPUIS OCTOBRE 2003 (source : Euronext Paris SA)

Bourse de Paris	En nombre de titres	En capitaux en €	Plus haut en €	Plus bas en €
2003				
octobre	45 673 234	1 570 622 810	36,41	31,22
novembre	34 998 971	1 276 670 025	38,00	34,91
décembre	30 042 609	1 136 720 146	39,10	36,88
Totaux	110 714 814	3 984 012 981		
2004				
janvier	33 912 190	1 348 062 400	42,00	38,15
février	30 532 612	1 283 670 018	43,68	40,16
mars	39 932 504	1 629 243 034	44,09	38,31
avril	33 043 116	1 404 018 959	44,45	40,90
mai	27 334 559	1 103 063 783	43,27	38,12
juin	43 106 142	1 792 487 201	42,69	40,20
juillet	35 601 294	1 408 419 455	41,65	38,00
août	26 504 797	1 073 494 625	41,87	39,00
septembre	33 028 312	1 384 873 464	43,10	40,75
octobre	32 299 829	1 373 794 226	43,50	41,42

novembre	27 812 161	1 223 863 860	45,00	42,72
décembre	30 999 103	1 363 410 647	45,11	42,81
Totaux	394 106 619	16 388 401 672		
2005				
janvier	29 703 093	1 363 860 573	47,59	44,35
février	29 674 709	1 408 744 480	49,25	44,85
mars	29 855 754	1 396 228 204	47,65	46,11

TRANSACTIONS DEPUIS OCTOBRE 2003 (source : London Stock Exchange)

Bourse de Londres	En nombre de titres	En £
2003		
octobre	13 283 555	317 368 230
novembre	9 975 818	252 256 118
décembre	11 775 611	312 028 002
Totaux	35 034 984	881 652 350
2004		
janvier	16 447 200	457 121 690
février	12 807 680	365 023 356
mars	13 207 456	360 992 159
avril	10 850 788	308 982 788
mai	11 344 486	303 563 481
juin	15 300 820	421 619 688
juillet	14 297 240	378 911 988
août	6 251 609	169 139 060
septembre	8 873 155	252 711 479
octobre	7 653 739	224 050 976
novembre	12 278 836	378 871 261
décembre	10 960 867	331 466 330
Totaux	140 273 876	3 952 454 256
2005		
janvier	8 038 539	258 239 791
février	7 178 177	235 592 076
mars	6 637 138	215 367 743

A la Bourse de Francfort, 277 900 titres ont été échangés en 2004 (source : Datastream).

Depuis le succès des offres publiques d'achat suivies de retraits de la cote d'une filiale espagnole et de trois filiales brésiliennes en 2001, et de l'offre suivie d'un retrait obligatoire de la société Lapeyre en 2002, les seules sociétés du Groupe, en dehors de la Compagnie de Saint-Gobain, qui demeurent cotées à ce jour sont : Saint-Gobain Oberland à Francfort, Munich et Stuttgart, Hankuk Glass Industries à Séoul, Grindwell Norton et Saint-Gobain Sekurit India Ltd à Mumbai.

Actionnariat

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2004, le capital de la Compagnie de Saint-Gobain est fixé à 1 363 952 000 euros et composé, après division du nominal par quatre le 27 juin 2002, de 340 988 000 actions ordinaires au nominal de 4 euros, contre 347 824 967 actions au 31 décembre 2003. En cours d'année, le nombre d'actions a été réduit de 11 281 859 au total, compensant largement l'émission de 4 099 192 actions réservées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe et la souscription de 345 700 actions par exercice d'autant d'options de souscription.

RÉPARTITION DU CAPITAL

	31 décembre 2004		31 décembre 2003		31 décembre 2002	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Fonds du Plan d'Épargne du Groupe	6,7 %	11,6 %	7,4 %	11,7 %	6,3 %	9,6 %
Caisse des Dépôts et Consignations	3,1 %	2,9 %	4,2 %	4 %	4,6 %	4,4 %
COGEMA	1,9 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %
Groupe AXA	1,2 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %	2,4 %	3,8 %
Groupe BNP Paribas	0,5 %	1,0 %	0,6 %	1,2 %	1,0 %	1,8 %
Autodétention	1,7 %	0	3,3 %	0	1,5 %	0
Autres actionnaires	84,9 %	81,5 %	81,6 %	80,1 %	82,3 %	78,6 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

La répartition du capital et des droits de vote a sensiblement évolué ces dernières années. Les anciennes participations croisées ont été totalement dénouées : Suez et Saint-Gobain d'une part, Vivendi Universal et Saint-Gobain d'autre part n'ont plus aucun lien de capital. Parallèlement, des investisseurs institutionnels, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, ont pris progressivement le relais de ces actionnaires historiques. Enfin, les fonds du Plan d'Épargne du Groupe ont vu leur participation, tant en capital qu'en droits de vote, très fortement progresser au fil des ans, et sont devenus depuis 2000 le premier actionnaire de la Compagnie.

Au cours de l'exercice 2004, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré le franchissement en hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Compagnie, puis le franchissement en baisse des deux seuils (Avis 204CO751et 875, 27 juin et 7 juillet 2004, de l'Autorité des Marchés Financiers).

A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de pacte relatif au capital social ni d'action de concert entre les principaux actionnaires mentionnés ci-dessus.

Il n'existe pas d'auto-contrôle d'actions Saint-Gobain : seule existe l'autodétention mentionnée ci-dessus.

Le nombre d'actionnaires est estimé, selon la dernière étude des titres au porteur identifiables réalisée au 31 décembre 2004, à environ 230 000.

Depuis 1987, les statuts de la Compagnie prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus.

Au 31 décembre 2004 le nombre des droits de vote s'est ainsi établi à 358 860 924, pour un nombre d'actions s'élevant à 340 988 000. Compte tenu des options de souscription en cours (7 536 800), le capital potentiel -tous droits exercés- est composé de 348 524 800 actions à la même date, hors conversion éventuelle en actions nouvelles des Océanes, et de 366 048 612 actions si toutes les Océanes donnaient lieu à conversion en actions nouvelles.

Bruno ROGER

Président de Lazard Frères SAS.

Agé de 71 ans, M. ROGER est également Administrateur de Cap Gemini, membre du Conseil de surveillance d'AXA et de Pinault Printemps Redoute. Au sein du Groupe Lazard, il est Censeur d'Eurazeo (après en avoir été membre du Conseil de surveillance jusqu'en mai 2004). Par ailleurs, il a été Administrateur de Sofina jusqu'en Mai 2004. Il détient 48 040 actions Saint-Gobain.

121 boulevard Haussmann - 75008 Paris

*

* *

Directeur Général Délégué : **Pierre-André de CHALENDAR**

Agé de 47 ans, diplômé de l'Essec et ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Administration, Pierre-André de CHALENDAR est inspecteur des finances. Entré dans le Groupe Saint-Gobain en 1989 en qualité de Directeur du Plan, il a exercé les fonctions de Directeur des Abrasifs Europe de 1992 à 1996, puis de Directeur de la Branche Abrasifs de 1996 à 2000. De 2000 à 2002, il a été Délégué Général de la Compagnie pour le Royaume-Uni et la République d'Irlande et parallèlement Directeur de Branche Délégué pour la Branche Distribution Bâtiment au Royaume-Uni et aux États-Unis. Depuis 2003, il était Directeur Général Adjoint de la Compagnie et Directeur du Pôle Distribution Bâtiment.

Pierre-André de CHALENDAR a été nommé par le Conseil d'administration le 3 mai 2005 Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en remplacement de Christian STREIFF qui était en fonction depuis le 1^{er} avril 2004 et qui a quitté le Groupe.

Secrétaire du Conseil d'administration : Bernard FIELD, Secrétaire Général de la Compagnie de Saint-Gobain.

et Délégué Général pour l'Amérique du Nord en 1996. En 2000, il est nommé Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain, fonctions qu'il a occupées jusqu'à son départ en retraite le 1^{er} avril 2004.

Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 30.

M. Gianpaolo CACCINI a été nommé administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain par l'Assemblée Générale du 10 juin 2004 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (M. Eric d'Hautefeuille), soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2005.

Il détient 4 820 actions Saint-Gobain.

M. Jean-Martin FOLZ

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Agé de 58 ans, M. Jean-Martin FOLZ est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Mines. Après un an à Tokyo à la Maison Franco-Japonaise, il débute sa vie professionnelle en 1972 dans une direction régionale du Ministère de l'Industrie ; entre 1975 et 1978, il occupe différentes fonctions dans des cabinets ministériels et en dernier lieu est directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Industrie. En 1978, il entre dans le groupe Rhône-Poulenc, où il est d'abord directeur d'usine à Saint-Fons puis Directeur Général Adjoint de Rhône-Poulenc Spécialités Chimiques. Il est Directeur Général Adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale du groupe Schneider, de 1984 à 1987. En juillet 1987, il devient Directeur Général de Péchiney puis Président de Carbone Lorraine. En 1991, il est nommé Directeur Général de Eridania Béghin-Say et Président de Béghin-Say. Il entre dans le groupe PSA Peugeot Citroën en juillet 1995 et devient Directeur de la Division Automobile du groupe en avril 1996. Il est nommé Président du groupe PSA Peugeot Citroën à compter du 1^{er} octobre 1997. Il devient également à cette date Président d'Automobiles Peugeot et d'Automobiles Citroën. Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 16.

M. Jean-Martin FOLZ a été coopté administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain en mars 2001, et sa nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2001 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (M. Pierre Faurre), soit jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2005.

Il détient 1 200 actions Saint-Gobain.

M. Michel PÉBEREAU

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas.

Agé de 63 ans, M. Michel PÉBEREAU est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. Inspecteur des Finances en 1967, il est chargé de mission puis conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances entre 1970 et 1974. Successivement chargé de mission, sous-directeur, directeur adjoint et chef de service à la Direction du Trésor, il devient entre 1978 et 1981 directeur de cabinet du Ministre de l'Economie puis chargé de mission auprès du Ministre. En 1982, il est nommé Directeur Général du Crédit Commercial de France, et en devient Président-Directeur Général en 1987. De 1993 à 2003, il est Président-Directeur Général de BNP puis de BNP Paribas ; depuis 2004, il en est Président du Conseil d'administration. Ses autres fonctions et mandats actuels sont indiqués page 16.

M. Michel PÉBEREAU a été nommé administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain par l'Assemblée Générale de juin 1993, et renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 24 juin 1999.

Il détient 820 actions Saint-Gobain.

Nomination de nouveaux administrateurs :

M. Gehrard CROMME

Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG.

Agé de 62 ans, M. Gehrard CROMME, de nationalité allemande, docteur en droit et diplômé en sciences économiques, est entré dans le Groupe Saint-Gobain en Allemagne en 1971. Il devient au début des années 1980 Délégué Général adjoint de Saint-Gobain en Allemagne et Président de la société Vegla, filiale verrière allemande du Groupe. A partir de 1986, il rejoint



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé qu'en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, le Conseil d'administration a décidé en juillet 2002, puis confirmé le 10 juin 2004, que la direction générale de la Compagnie de Saint-Gobain continuera à être assumée par le Président du Conseil d'administration, M. Jean-Louis BEFFA, avec le titre de Président-Directeur Général.

★

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, consolidées dans « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* » en octobre 2003, le Conseil d'administration a arrêté un règlement intérieur en 2003.

Le **Règlement intérieur du Conseil d'administration** de la Compagnie a pour objet de préciser les principales modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil qui sont résumées ci-après :

- *Séances du Conseil*. Il tient sept séances ordinaires par an, dont une sur un site du Groupe différent chaque année. Les administrateurs peuvent, dans les conditions prévues par la loi, participer à une séance par visioconférence.

- *Information préalable et permanente des administrateurs*. Outre l'envoi avec la convocation de chaque séance d'une sélection d'analyses financières et d'un panorama d'articles de presse concernant le Groupe, le texte des exposés et présentations prévus à l'ordre du jour, le projet de rapport annuel et les projets de comptes consolidés et sociaux sont transmis aux administrateurs préalablement aux séances au cours desquelles ils sont débattus. Le dossier remis lors de chaque séance comporte notamment une analyse du résultat d'exploitation et une situation de l'endettement net du Groupe, arrêtées à la fin du mois précédant la séance. Entre les séances, les administrateurs reçoivent au fur et à mesure tous les communiqués diffusés par le Groupe, et, le cas échéant, les informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour le Groupe. D'une manière générale, les administrateurs sont en droit de demander communication de tout document nécessaire aux délibérations du Conseil qu'ils estiment ne pas leur avoir été remis, et de demander à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe hors la présence des mandataires sociaux, après avoir informé le Président du Conseil.

- *Délibérations du Conseil*. Outre les délibérations qui correspondent à ses attributions légales, réglementaires et statutaires, le Conseil examine au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe Saint-Gobain et les arrête. Il approuve préalablement à leur réalisation les opérations d'investissements, de restructurations, d'acquisitions, de prise ou de cession de participations dont le montant unitaire est supérieur à 150 M€, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe. Il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement ; une évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement est réalisée périodiquement sous la direction du Comité des Mandataires. Sur le rapport de ce Comité, il examine chaque année la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés par le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002. A l'occasion d'une séance, les administrateurs peuvent se réunir hors la présence des mandataires sociaux afin d'évaluer les performances de ceux-ci et de réfléchir à l'avenir de la direction générale du Groupe.

- *Comités du Conseil*. Les travaux et délibérations du Conseil sont préparés dans leurs domaines respectifs par le Comité des Comptes et le Comité des Mandataires, dont les membres sont nommés par le Conseil. Ces Comités peuvent demander la réalisation d'études techniques par des experts extérieurs aux frais de la Compagnie, et entendre les cadres de direction du Groupe après en avoir informé le Président du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil d'administration porte règlement du Comité des Comptes et du Comité des Mandataires, notamment pour ce qui concerne leurs attributions respectives. Celles-ci sont reproduites ci-dessous sous la rubrique correspondant à chacun des Comités.

- *Opérations des administrateurs sur titres Compagnie de Saint-Gobain*. Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés, des périodes appelées « fenêtres négatives » sont déterminées chaque année durant lesquelles les administrateurs doivent s'abstenir de procéder à toute opération directe, indirecte ou dérivée portant sur les titres de la Compagnie. Ces périodes couvrent les 45 jours précédant les séances du Conseil au cours desquelles sont examinés les comptes consolidés annuels

estimés et les comptes consolidés semestriels, les 15 jours avant celle relative aux comptes consolidés annuels définitifs, ainsi que le jour suivant chacune de ces séances.¹

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant de la rémunération brute fixe versée *au titre* de l'exercice 2004, ainsi que des avantages en nature bénéficiant pour la même année, à M. Jean-Louis BEFFA, Président-Directeur Général, par les sociétés du Groupe, est resté inchangé par rapport à 2002 et 2003, soit 980 000 €. Celui de M. Gianpaolo CACCINI, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004, et de M. Christian STREIFF, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2004, s'est élevé respectivement à 122 500 €² et 487 500 €

La rémunération brute variable versée à MM. Beffa et Streiff *au titre* de l'exercice 2004 comporte, pour une moitié, une part quantitative reposant sur un objectif prédéterminé de progression du résultat net consolidé hors plus ou moins-values et, pour l'autre, une part qualitative dont les paramètres sont définis et les résultats appréciés par le Comité des Mandataires ; son montant maximum ne peut dépasser 1,3 fois le montant de la rémunération brute fixe. Au titre de l'exercice 2004, le montant de la rémunération brute variable versée par les sociétés du Groupe devrait s'élever, pour M. Jean-Louis BEFFA, à 1 237 000 € (1 070 000 € *au titre* de 2003), et pour M. Christian STREIFF, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2004, à 430 125 €

M. Jean-Louis BEFFA bénéficie du régime de retraite résultant du Règlement de retraite des ingénieurs et cadres qui a été adopté en 1972. Pour l'application des dispositions de ce Règlement, la base de calcul de sa retraite sera constituée de la somme de la dernière rémunération fixe perçue et de la moyenne des rémunérations variables perçues au titre des cinq années précédant la fin du mandat de Président, sans que cette moyenne puisse excéder en toute hypothèse 50% de la dernière rémunération fixe perçue.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans le Groupe Saint-Gobain.

¹ Les principaux dirigeants du Groupe, de même que les salariés ayant accès à des informations « sensibles » sont également assujettis à ces « fenêtres négatives ».

² La rémunération brute variable perçue par M. Gianpaolo Caccini pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2004, qui était établie sur les bases indiquées dans le Rapport sur l'exercice 2003 pages 29-30, s'est élevée à 133 750 €

Au 4 mai 2005, par suite de la nomination de Pierre-André de CHALENDAR aux fonctions de Directeur Général Délégué de la Compagnie de Saint-Gobain en remplacement de Christian STREIFF, la Direction du Groupe est composée ainsi qu'il suit :

DIRECTION DU GROUPE

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Louis BEFFA

Président-Directeur Général

Pierre-André de CHALENDAR

Directeur Général Délégué

Jacques ASCHENBROICH

Directeur Général Adjoint

Jean-Claude BREFFORT

Directeur Général Adjoint

Roberto CALIARI

Directeur Général Adjoint

Philippe CROUZET

Directeur Général Adjoint

Jérôme FESSARD

Directeur Général Adjoint

Claude IMAUVEN

Directeur Général Adjoint

Jean-François PHELIZON

Directeur Général Adjoint

Bernard FIELD

Secrétaire Général

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean-Louis BEFFA

Pierre-André de CHALENDAR

Benoît BAZIN

Bernard FIELD

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

Benoît BAZIN

Directeur Financier

Didier ROUX³

Directeur de la Recherche

Nicole GRISONI-BACHELIER

Directrice des Relations Extérieures

43bis

³ A compter du 1^{er} juin 2005.

DIRECTEURS DE POLE ET BRANCHE

Jacques ASCHENBROICH
Directeur du Pôle Vitrage

Jean-Philippe BUISSON
Directeur de la Branche Renforcement

Roberto CALIARI
Directeur du Pôle Matériaux Haute Performance

Philippe CROUZET
Directeur du Pôle Distribution Bâtiment

Peter DACHOWSKI
Directeur délégué en Amérique du Nord, pour les Branches Canalisation, Isolation et Matériaux de Construction

Américo DÈNES
Directeur de la Branche Abrasifs

Jérôme FESSARD
Directeur du Pôle Conditionnement

Claude IMAUVEN
Directeur du Pôle Produits Pour la Construction

DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

Olivier du BOUCHERON
Délégué Général au Benelux

Gianni SCOTTI
Délégué Général en Italie et en Grèce

Benoît CARPENTIER
Délégué Général en Espagne, Portugal et Maroc

Gilles COLAS
Délégué Général en Asie-Pacifique

Jean-Pierre FLORIS
Délégué Général au Brésil et en Argentine

Jean LARONZE
Délégué Général en Pologne, Ukraine et Russie

Roland LAZARD
Délégué Général au Royaume-Uni et en République d'Irlande

Anand MAHAJAN
Délégué Général en Inde

Paul NEETESON
Délégué Général en Allemagne et en Europe Centrale

Jean-François PHELIZON
Délégué Général aux États-Unis et au Canada

Guy ROLLI
Délégué Général au Mexique, au Venezuela et en Colombie

Jorma TOIVONEN
Délégué Général pour les Pays Nordiques et les Pays Baltes

Enfin, il convient de noter les résultats de la France qui, même si elle présente encore la plus grande marge de progrès, a réalisé cette année une diminution de 27% de son TF1, notamment grâce aux actions de sécurité lancées dans la Distribution Bâtiment et les filiales du Vitrage.

Malgré toutes les actions de prévention mises en oeuvre, le Groupe déplore cette année 5 accidents mortels sur le lieu de travail.

Il a également enregistré quatre décès par arrêts cardiaques et un décès d'une victime des attaques terroristes survenues à Madrid en mars 2004.

Cette année s'est inscrite dans la continuité de 2003 pour le renforcement des procédures internes liées à ces accidents mortels : le directeur EHS du Groupe ou son adjoint se rend sur le site concerné afin d'en examiner les circonstances et, dorénavant, cette procédure sera supervisée directement par la Direction Générale du Groupe ou du Pôle concerné. L'analyse approfondie de ces accidents est publiée sur le portail EHS afin que tous les établissements soient en mesure d'exploiter sans délai les retours d'expérience qui en découlent.

Le Club des Millionnaires, lancé à l'occasion des Diamants de la Sécurité en mars 2004, rassemble les sites industriels présentant les meilleurs résultats de sécurité. Au total, il rassemblait au 31 décembre 2004 80 sites : 41 comptabilisant plus d'un million d'heures travaillées sans accident avec arrêt et 39 sites de taille plus réduite cumulant plus de 5 ans de travail sans accident avec arrêt.

Club des Millionnaires - Répartition des membres au 31 décembre 2004

Pôles	Sites > 1 millions d'heures travaillées sans accident avec arrêt	Sites > 5 ans de travail sans accident avec arrêt
Matériaux Haute Performance	22	21
Produits pour la Construction	11	11
Vitrage	5	4
Conditionnement	3	3
Total	41	39



3) Environnement

Les procédés industriels de Saint-Gobain présentent relativement peu de risques technologiques. Dans leur grande majorité, ils transforment des matières minérales et ne font intervenir que très peu de substances explosives ou dangereuses pour l'environnement. Il faut noter d'ailleurs que plus du tiers du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans la distribution de matériaux de construction, un métier d'hommes et de services qui présente très peu de dangers écologiques.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe s'est fixé plusieurs priorités :

- L'optimisation de l'usage de la matière dans les procédés industriels, qui constitue un des axes majeurs de cette politique : elle passe par la maîtrise des déchets industriels, le recyclage interne et la recyclabilité des produits en fin de vie.
- La limitation de la pollution de l'air due aux procédés de fusion du verre, de la canalisation et de certaines céramiques industrielles : ces procédés, reposant sur des fours dont la température peut dépasser les 1600°C sont consommateurs d'énergie. A ce titre, ils émettent du dioxyde de carbone (CO₂) et des polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote (NO_x) et les oxydes de soufre (SO_x).
- La maîtrise de l'impact de ses activités sur l'équilibre biologique, à travers notamment les conditions d'utilisation des sols et l'utilisation des ressources naturelles.
- Enfin, la gestion optimale de l'eau constitue également un sujet qui mobilise le Groupe, notamment sur le plan de sa consommation et de son recyclage.

Afin d'expliquer la lecture et l'interprétation des chiffres indiqués dans les paragraphes suivants, voici quelques points qu'il est utile de rappeler.

Les indicateurs environnementaux sont issus du système de *reporting* Gaïa, utilisé pour la première fois en 2004. Le lancement de ce nouvel outil a permis d'élargir le périmètre des établissements

température. Elle est de plus en plus souvent recyclée en interne, ce qui limite considérablement la consommation réelle.

En 2004, le Groupe a prélevé 86,4 millions de m³ d'eau. 87,7% de ce total concernent les fours verriers, la Canalisation et le Pôle Matériaux Haute Performance.

En moyenne, chaque tonne de verre utilise 2 m³, soit un volume situé entre 1 et 12,4 m³ par tonne, en raison du cas particulier de la Branche Renforcement. En effet, le procédé d'ensimage nécessite une grande quantité d'eau : des produits chimiques dissous dans l'eau sont déposés sur les fibres de verre pour leur donner toutes leurs propriétés.

La Branche réalise des efforts dans ce domaine : ainsi, une de ses usines a lancé cette année un nouveau système de recyclage des eaux de *process*.

Pour ses besoins de refroidissement, la Canalisation a prélevé 19,7 m³ d'eau par tonne, soit une légère baisse par rapport à 2003. Cette Branche poursuit l'amélioration de ses programmes pour améliorer la gestion de l'eau et diminuer ses prélèvements en développant le recyclage. La mise au point du nouveau procédé de dépôt de ciment Archimède, actuellement en test en Allemagne et au Brésil, permettra, outre les économies de matières évoquées ci-dessus, de réduire considérablement la quantité d'eau nécessaire à l'application du revêtement intérieur des tuyaux ainsi que le volume des rejets.

Quant aux activités du Pôle Matériaux Haute Performance, elles ont utilisé, à périmètre constant, 14 millions de m³ d'eau. Cette année, avec l'intégration du Renforcement (hors fours verriers) et de trois nouveaux sites importants dans le périmètre du Pôle, la consommation d'eau a atteint 18,2 millions de m³ d'eau.

Les effluents liquides finalement rejetés sont traités le plus souvent avant d'être ré-injectés dans le réseau collectif en place ou dans le milieu naturel.

IV) Des réponses aux enjeux environnementaux du développement durable

Par la diversité des produits et des services qu'il propose, et par les technologies qu'il met en oeuvre, Saint-Gobain se mobilise pour répondre de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible aux enjeux de développement durable, dans ces différents domaines d'application :

- l'air, en offrant des solutions pour lutter contre les gaz à effet de serre,
- les énergies renouvelables, grâce à des matériaux permettant d'exploiter au mieux les ressources énergétiques naturelles,
- l'eau, et notamment son approvisionnement dans les pays du Sud,
- la matière, avec des services de gestion des déchets et de recyclage des produits en fin de vie,
- les technologies propres.

L'augmentation du nombre de demandes et d'exigences du marché en matière environnementale constitue un formidable défi technologique que le Groupe s'est engagé à relever, notamment au travers de ses projets en Recherche & Développement.

1. Des bâtiments qui préservent l'environnement

Saint-Gobain fabrique des matériaux de construction qui, une fois posés, permettent d'économiser beaucoup plus d'énergie que leur fabrication n'en a consommé, et contribuent ainsi significativement à la fois aux économies d'énergie et à la réduction des émissions globales de gaz à effet de serre. Environ 10% de son chiffre d'affaires est ainsi réalisé pour de telles applications par le Vitrage et l'Isolation.

Ces métiers ne proposent pas de produits spécifiquement destinés à la protection de l'environnement : c'est l'ensemble de leurs matériaux qui, par leurs fonctions et applications, s'inscrivent dans une démarche de développement durable, en permettant notamment la réduction des gaz à effet de serre.

Face aux défis représentés par le réchauffement climatique, le Groupe a adopté une démarche pro-active pour sensibiliser l'opinion publique sur le danger des émissions de CO₂ par les bâtiments.

Ainsi, en France, des sociétés de l'Isolation (Saint-Gobain Isover, Saint-Gobain Ecophon et Saint-Gobain Eurocoustic) et du Vitrage (Saint-Gobain Glass) se sont rassemblées cette année, avec d'autres industriels de la construction, pour former le Collectif « Isolons la Terre contre le CO₂ ». L'objectif de ce collectif est de proposer et d'engager une série d'actions sur le long terme visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments, deuxième source d'émission de gaz à effet de serre après les

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

Attestation des responsables de l'actualisation du document de référence

A notre connaissance, les données de l'actualisation du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2005 sous le numéro D.05-0378 sont conformes à la réalité.

Les données du document de référence comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Jean-Louis BEFFA
Président-Directeur Général**

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux comptes de la Compagnie sont :

- le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, 32 rue Guersant, 75017 PARIS représenté par Messieurs Pierre COLL et Christian MARCELLIN, renouvelé dans ses fonctions le 10 juin 2004 pour une durée de six années expirant lors de l'assemblée annuelle de 2010 ;

- le Cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A., 1 Cours Valmy 92923 Paris-La-Défense, représenté par Messieurs Jean GATINAUD et Gilles SALIGNON, nommé le 10 juin 2004, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (SECEF), soit jusqu'à l'assemblée annuelle de 2006.

Avis des Commissaires aux comptes sur l'actualisation du document de référence concernant des faits nouveaux relatifs à l'organisation du Groupe.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain (« la Société ») et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.05-0378, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de la société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent, portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 6 avril, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence, à l'exclusion de celles portant sur les changements comptables intervenus au cours de l'exercice 2004 qui sont repris ci-dessous.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et S.E.C.E.F, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur les changements comptables intervenus au cours de l'exercice relatifs :

- à la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC concernant la comptabilisation des médailles du travail ;
- aux modifications apportées à la présentation du compte de résultat et au reclassement des mouvements de provisions sur titres de participations et titres immobilisés et des provisions pour risques et charges relatives aux actions propres.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, arrêtés par le Conseil d'administration de la Société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice relatifs :

- à la première application de l'avis n° 2004-05 du CNC relatif à la comptabilisation des médailles du travail en France ;
- à la mise en place d'une méthode d'évaluation actuarielle des provisions pour couverture médicale aux États-Unis.

Il ne nous appartient pas de mettre à jour notre avis en date du 6 avril pour des faits ou événements

survenus postérieurement à cette date.

Concernant les informations contenues dans l'actualisation ci-jointe, nos diligences ont consisté à lire les informations contenues, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le document ci-joint ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence, et sur son actualisation ci-jointe.

Paris et Paris La Défense, le 30 mai 2005

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre COLL

Christian MARCELLIN Jean GATINAUD

Gilles SALIGNON